

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse

Mende, le 09 octobre 2023

Les mesures de restrictions évoluent sur plusieurs zones d'alerte du département

Des phénomènes pluvieux significatifs ont parcouru le département autour de la mi-septembre. Toutefois, l'intensité de ces événements a été inégale sur les différents secteurs du département et il n'a pas plu depuis.

De plus, les prévisions météorologiques n'annoncent pas de pluie conséquente pour les jours à venir sur l'ensemble du département et annoncent toujours des températures élevées pour la saison.

Face à cette situation, l'[arrêté préfectoral](#) daté du 05 octobre 2023 fixant les niveaux de gravité des zones d'alerte et instaurant les restrictions temporaires des usages de l'eau dans le département de la Lozère, place :

- Les bassins du Tarn, de la Dourbie et de l'Hérault en vigilance
- Les bassins de la Truyère, de la Colagne, du Lot, du Bramont, du Tarnon, du Chassezac, de la Cèze, des Gardons et le cours d'eau de la Colagne en alerte.
- La totalité du bassin de l'Allier en Lozère en alerte renforcée.

Les mesures de restrictions qui s'appliquent à l'ensemble des usagers sont consultables sur le site internet des services de l'État :

<https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse/Arretes-cadres-de-gestion-de-la-secheresse>

Pour toute question générale sur la gestion de la sécheresse :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

et :

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse>

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Mende CEDEX